FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE ESCALADE

FRANCE SKI-ALPINISME

Modalités de sélection en Equipe de France Senior de ski-alpinisme Saison 2026-2027

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS
T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59
www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

I CADRE REGLEMENTAIRE

La FFME, fédération délégataire selon les dispositions du Code du Sport (articles L 131-14 à L 131-17), a la responsabilité de la sélection des skieurs alpinistes au sein des Equipes de France pour leur participation aux épreuves internationales de ski alpinisme. Le mode et les règles de sélection des équipes de France se font dans le cadre et le respect des dispositions prévues à cet effet dans le règlement intérieur de la FFME (dont les extraits sont reproduits en fin de document).

Le directeur technique national (DTN) établit et valide la liste nominative de la sélection après avis de la commission de sélection composée :

- Du Directeur Technique National
- Du Directeur haute performance et programme Olympique
- Du Directeur équipes de France
- Des entraîneurs nationaux concernés
- Du Président de la FFME

Pour chaque sélection, le DTN :

- Vérifie, pour les skieurs alpinistes ayant rempli les critères de résultats spécifiques indiqués dans les modalités de sélections par compétition, si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation sont en phase avec un projet de performance. Si tel n'était pas le cas leur sélection ne serait pas validée.
- Propose éventuellement la sélection de skieurs alpinistes, sur la base, par exemple, de choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme et de leur état de forme.

Le nombre précis et les noms des skieurs alpinistes sélectionnés pour chaque épreuve est arrêté par le DTN. Ce dernier peut à tout moment, enlever un skieur alpiniste de la sélection.
Les convocations sont adressées aux intéressés par le DTN avant chaque épreuve.
Les sélections sont publiées sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

Le compétiteur doit détenir impérativement des garanties d'assurance pour les atteintes corporelles, l'assistance/rapatriement et les frais de recherche et secours en cas d'accident.
Il doit donc être titulaire des garanties FFME : Base, Base + ou Base ++. Dans le cas où l'intéressé aurait renoncé à ces garanties fédérales, il devra apporter la copie d'un contrat d'assurance personnel précisant que son contrat le couvre bien dans le cadre des équipes de France de la FFME pour le ski-alpinisme de compétition, y compris dans le cas de participation à des sélectifs. Il devra également apporter la copie du bulletin d'information assurances prouvant qu'il a bien refusé les garanties fédérales.
Pour chaque compétition hors de l'Union Européenne, Monaco, Suisse et Andorre, le bulletin n°2 (formulaire d'agrément de voyage à but sportif) doit être complété pour permettre l'application des garanties (par courrier, fax, mail ou en remplissant le formulaire en ligne sur : www.ffme.fr/licence)

Ces textes officiels sont consultables sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

II. MODALITES DE SELECTION DES EQUIPES DE FRANCE

A. Critères de sélection communs à toutes les équipes de France

Pour chaque équipe les sélections sont établies en fonction de la stratégie fédérale en matière de Haut Niveau, dont la finalité est les podiums aux compétitions de référence.
Le nombre de sportifs sélectionnés ne pourra pas excéder les quotas maximums offerts par l'ISMF (indiqués dans le règlement ISMF). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon sa propre stratégie de sélection.

Pour la saison 2026-2027, les critères de sélection se décomposent comme suit :

1. de façon prioritaire, des critères détaillés ci-après aux points B à J
2. de façon complémentaire :
 - l'état de forme du moment
 - les résultats de la saison précédente
 - le comportement au sein du groupe
 - la motivation
 - les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme

Tous les athlètes se présentant aux épreuves internationales doivent être en possession d'une licence FFME accompagnée de la couverture assurance individuelle accident et assurance rapatriement, ainsi que d'une licence I.S.M.F avant l'épreuve.
Les demandes de licences I.S.M.F sont à faire auprès de la FFME. (Patrick RASSAT : p.rassat@ffme.fr)

Si un skieur a été victime d'une casse matérielle durant l'épreuve de sélection et s'il ne réalise pas les critères et minima indiqués ci-dessous, le DTN peut décider de le sélectionner. Dans ce cas, il s'appuiera sur les critères suivants : son état de forme et ses résultats durant la saison précédente.

Si une épreuve sélective nationale était annulée ou reportée, le DTN pourra se reportée sur une autre épreuve (inscrite au calendrier ou organisée spécifiquement) pour effectuer la sélection.

Précision : Les éventuels skieurs étrangers licenciés à la FFME sont exclus des résultats sur les compétitions nationales sélectives pour établir la sélection nationale (ex : si le skieur classé premier est étranger et le second français, alors pour établir la sélection le skieur français sera considéré premier de l'épreuve).

B. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France Senior de ski-alpinisme pour les Championnats du monde 2027 (Shahdag, Azerbaïdjan)

1. Athlètes pré-sélectionnés

Les skieurs ayant gagné une épreuve de la Coupe du monde 2026 (hors Relai mixte) ou des Jeux Olympiques 2026 (hors Relai mixte) seront sélectionnés dans l'épreuve correspondante (voir liste en annexe) à condition que leur niveau de forme sur la saison en cours soit validé par le DTN après avis de la commission de sélection.

2. Epreuves sélectives

Les skieurs pourront être sélectionnés aux Championnats du monde de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

a. Epreuves internationales sélectives :

- Coupe du monde Sprint à Bormio (Italie) le 9 janvier 2027
- Coupe du monde Relai mixte à Bormio (Italie) le 10 janvier 2027
- Coupe du monde Vertical Race à Courchevel (France) le 14 janvier 2027
- Coupe du monde Individuelle à Courchevel (France) le 16 janvier 2027
- Coupe du monde Sprint à Arinsal (Andorre) le 23 janvier 2027
- Coupe du monde Vertical Race à Arinsal (Andorre) le 24 janvier 2027
- Coupe du monde Sprint à Boi-Taüll (Espagne) le 30 janvier 2027
- Coupe du monde Relai mixte à Boi-Taüll (Espagne) le 31 janvier 2027
- Coupe du monde Sprint à Val Martello (Italie) le 20 février 2027
- Coupe du monde Individuelle à Val Martello (Italie) le 21 février 2027

b. Epreuves nationales sélectives

- Championnat de France Sprint à La Toussuire le 5 décembre 2026
- Championnat de France Relai mixte à Chamonix le 12 décembre 2026
- Championnat de France Vertical Race à Chamonix le 13 décembre 2026
- Championnat de France Individuel à Montgenèvre le 6 février 2027
- Chrono Vertical Race Courchevel entre le 10 décembre 2026 et le 21 janvier 2027

3. Les critères de sélections

Le quota maximum par épreuve autorisé par l'ISMF est de 4 pour les hommes et 4 pour les femmes ainsi que 3 équipes pour le relai mixte.
Les skieurs pourront être sélectionnés selon leurs résultats sur les épreuves de sélection comme indiqué ci-après par ordre de priorité :

a. Epreuves internationales sélectives

Les skieurs ayant terminé dans les 3 premiers (hommes et femmes) sur une des épreuves internationales de sélection, hors Relai mixte, seront sélectionnés au Championnat du monde pour la même épreuve. Cependant, si le nombre de skieurs réalisant ce critère est supérieur au quota restant, la sélection se fera par rapport aux écarts chronométriques (en %) sur le vainqueur de la catégorie (en Sprint la meilleure manche sera prise en compte).

De plus, pour chaque catégorie et chaque épreuve, hors relai mixte, en fonction du quota restant après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima des épreuves internationales sélectives correspondantes : terminer dans les 12 premiers (hommes et femmes) et, pour la Vertical Race, à moins de 10% du temps du vainqueur de la catégorie.

Pour l'épreuve par équipe, le DTN pourra sélectionner des skieurs ayant satisfaits aux minima sur les épreuves Individuelles internationales sélectives : terminer dans les 16 premiers hommes ou les 12 premières femmes et à moins de 15% du temps du vainqueur de la catégorie.

Pour le Relai mixte, les chronos individuels hommes et femmes pourront être pris en compte pour la sélection.

b. Epreuves nationales sélectives

En fonction du quota restant après application des critères indiqués précédemment, les skieurs ayant terminé premiers (hommes et femmes) des championnats de France, hors Relai mixte, pourront être sélectionnés.

Pour la Vertical Race, en fonction du quota restant après application des critères indiqués précédemment, les skieurs ayant terminé premiers (hommes et femmes) des championnats de France Vertical Race ainsi que les skieurs ayant réalisé un chrono inférieur ou égal à 21 minutes et 45 secondes pour les hommes et 26 minutes pour les femmes sur une des VR organisées à Courchevel (sur le parcours classique) pourront être sélectionnés.

Pour l'épreuve par équipe, pour compléter des équipes, le DTN pourra sélectionner des skieurs ayant terminé dans les 5 premiers (hommes et femmes) du championnat de France Individuel et à moins de 10% du temps de la première pour les femmes et à moins de 5% du temps du premier pour les hommes.

4. Les épreuves des Championnats du monde

Une sélection est établie pour chaque épreuve :
- Sprint
- Relai mixte
- Course par équipe
- Individuelle
- Vertical Race

Chaque skieur peut être sélectionné pour une ou plusieurs épreuves.

Pour la composition des équipes de Relai mixte, le DTN s'appuiera sur les résultats des épreuves sélectives Relai mixte, sur l'état de forme du moment, le comportement au sein du groupe, la motivation.

5. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France Senior

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.
Si un skieur sélectionné ne peut pas honorer sa sélection pour le Championnat du monde, il peut être éventuellement remplacé sur décision du DTN.

C. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France Senior de ski-alpinisme pour les Championnats du Monde LDI 2027 (Romsdal, Norvège)

1. Epreuves sélectives

Les skieurs pourront être sélectionnés aux Championnats du Monde LDI de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

- Coupe du monde Individuelle à Courchevel (France) le 16 janvier 2027
- Coupe du monde Individuelle à Val Martello (Italie) le 21 février 2027
- Championnat du monde Individuel à Shahdag (Azerbaidjan) le 17 mars 2027
- Coupe du monde Individuelle à Grindelwald (Suisse) le 25 mars 2027

2. Les critères de sélections

Le quota maximum par épreuve autorisé par l'ISMF est de 4 hommes et 4 femmes.
Les skieurs pourront être sélectionnés selon leurs résultats sur les épreuves internationales sélectives comme indiqué ci-après par ordre de priorité :

Les skieurs ayant terminé dans les 3 premiers (hommes et femmes) sur une des épreuves de sélection seront sélectionnés.

De plus, pour chaque catégorie et chaque épreuve, après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima des épreuves sélectives correspondantes :

- Terminer dans les 12 premiers (hommes et femmes) et à moins de 10% du temps du/de la vainqueur(e) de la catégorie.

3. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France Senior

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.

Si un skieur sélectionné ne peut pas honorer sa sélection pour le Championnat du monde, il peut être éventuellement remplacé sur décision du DTN.

D. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France Senior de ski-alpinisme pour la 1ère étape de Coupe du monde (Bormio, Italie)

1. Athlètes pré-sélectionnés

Les skieurs ayant terminé dans les 12 premiers d'une épreuve Sprint de la Coupe du monde 2026 seront sélectionnés dans l'épreuve correspondante (voir liste en annexe) à condition que leur niveau de forme sur la saison en cours soit validé par le DTN après avis de la commission de sélection.

2. Epreuves sélectives

Les skieurs pourront être sélectionnés pour l'étape de Coupe du monde de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

- Championnat de France Sprint à La Toussuire le 5 décembre 2026
- Championnat de France Relai mixte à Chamonix le 12 décembre 2026

3. Les critères de sélections

Les skieurs ayant terminé dans les 3 premiers (hommes et femmes) sur le championnat de France Sprint et à moins de 10% du temps du/de la premier(e) (la meilleure manche sera prise en compte) seront sélectionnés.

Cependant si aucun membre des groupes France n'est classé sur un des championnats de France sélectifs (voir liste en annexe), seul le(la) vainqueur(e) de l'épreuve sera sélectionné(e).

De plus, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima de l'épreuve sélective :

- 6 premiers (hommes et femmes) sur le championnat de France Sprint et à moins de 10% du temps du/de la premier(e) (la meilleure manche sera prise en compte) pourront être sélectionnés.

Pour le Relai mixte, les chronos individuels hommes et femmes pourront être pris en compte pour la sélection.

4. Les épreuves de la 1ère étape de la Coupe du monde (Bormio, Italie)

- Sprint
- Relai mixte

Pour la composition des équipes de Relai mixte, le DTN s'appuiera sur les résultats 2026, sur l'état de forme du moment, le comportement au sein du groupe, la motivation.

5. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France Senior

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.

E. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France Senior de ski-alpinisme pour la 2ème étape de Coupe du monde (Courchevel, France)

1. Athlètes pré-sélectionnés

Les skieurs ayant terminé dans les 12 premiers d'une épreuve Individuelle ou Vertical Race de la Coupe du monde 2026 et les skieurs ayant terminé dans les 3 premiers des Championnats du monde LDT 2026 seront sélectionnés (voir liste en annexe) à condition que leur niveau de forme sur la saison en cours soit validé par le DTN après avis de la commission de sélection.

2. Epreuves sélectives

Les skieurs pourront être sélectionnés pour l'étape de Coupe du monde de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

- Championnat de France Vertical Race à Chamonix le 13 décembre 2026
- Chrono Vertical Race Courchevel entre le 16 décembre 2026 et le 6 janvier 2027

3. Les critères de sélections

Les skieurs ayant terminé dans les 3 premiers (hommes et femmes) sur le championnat de France VR et à moins de 10% du temps de la première pour les femmes et à moins de 5% du temps du premier pour les hommes seront sélectionnés.

Cependant si aucun membre des groupes France n'est classé sur un des championnats de France sélectifs (voir liste en annexe), seul le/la vainqueur(e) de l'épreuve sera sélectionné(e).

Les skieurs ayant réalisé un chrono inférieur ou égal à 22 minutes pour les hommes et 26 minutes et 30 secondes pour les femmes sur une des VR organisées à Courchevel (sur le parcours classique) seront sélectionnés.

De plus, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima des épreuves sélectives correspondantes :

- 6 premiers (hommes et femmes) sur un des championnats de France sélectifs et à moins de 10% du temps de la première pour les femmes et à moins de 5% du temps du premier pour les hommes pourront être sélectionnés.

4. Les épreuves de la 2ème étape de la Coupe du monde (Courchevel, France)

- Vertical Race
- Individuelle

Chaque skieur est sélectionné pour les deux épreuves.

5. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France Senior

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.

F. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France Senior de ski-alpinisme pour la 3ème étape de Coupe du monde (Arinsal, Andorre)

1. Athlètes pré-sélectionnés

Les skieurs ayant terminé dans les 12 premiers d'une épreuve Sprint ou Vertical Race de la Coupe du monde 2026 seront sélectionnés dans l'épreuve correspondante (voir liste en annexe) à condition que leur niveau de forme sur la saison en cours soit validé par le DTN après avis de la commission de sélection.

2. Epreuves sélectives

Les skieurs pourront être sélectionnés pour l'étape de Coupe du monde de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

a. Epreuves internationales sélectives

- Coupe du monde Sprint à Bormio (Italie) le 9 janvier 2027
- Coupe du monde Vertical Race à Courchevel (France) le 14 janvier 2027

b. Epreuves nationales sélectives

- Championnat de France Sprint à La Toussuire le 5 décembre 2026
- Championnat de France Vertical Race à Chamonix le 13 décembre 2026
- Chrono Vertical Race Courchevel entre le 16 décembre 2026 et le 14 janvier 2027

3. Les critères de sélections

a. Epreuves internationales sélectives

Les skieurs ayant terminé dans les 12 premiers (hommes et femmes) sur une des épreuves de sélection et, pour la Vertical Race, à moins de 10% du temps du/de la vainqueur(e) de la catégorie seront sélectionnés.

De plus, pour chaque catégorie et chaque épreuve, après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima des épreuves sélectives correspondantes :

- Terminer dans les 16 premiers (hommes et femmes) et, pour la Vertical Race, à moins de 10% du temps du/de la vainqueur(e) de la catégorie.

b. Epreuves nationales sélectives

Les skieurs ayant terminé dans les 3 premiers (hommes et femmes) sur un des championnats de France sélectifs et à moins de 10% du temps de la première pour les femmes et à moins de 5% du temps du premier pour les hommes (en Sprint la meilleure manche sera prise en compte) seront sélectionnés.

Cependant si aucun membre des groupes France n'est classé sur un des championnats de France sélectifs (voir liste en annexe), seul le/la vainqueur(e) de l'épreuve sera sélectionné(e).

Les skieurs ayant réalisé un chrono inférieur ou égal à 22 minutes pour les hommes et 26 minutes et 30 secondes pour les femmes sur une des VR organisées à Courchevel (sur le parcours classique) seront sélectionnés.

De plus, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima des épreuves sélectives correspondantes :

- 6 premiers (hommes et femmes) sur un des championnats de France sélectifs et à moins de 10% du temps de la première pour les femmes et à moins de 5% du temps du premier pour les hommes pourront être sélectionnés.

4. Les épreuves de la 3ème étape de la Coupe du monde (Arinsal, Andorre)

- Sprint
- Vertical Race

Chaque skieur est sélectionné dans la discipline dans laquelle il a réalisé les critères ci-dessus, cependant le DTN peut décider de sélectionner tous les athlètes pour la seconde épreuve.

5. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France Senior

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.

G. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France Senior de ski-alpinisme pour la 4ème étape de Coupe du monde (Boi Taüll, Espagne)

1. Athlètes pré-sélectionnés

Les skieurs ayant terminé dans les 12 premiers d'une épreuve Sprint de la Coupe du monde 2026 seront sélectionnés dans l'épreuve correspondante (voir liste en annexe) à condition que leur niveau de forme sur la saison en cours soit validé par le DTN après avis de la commission de sélection.

2. Epreuves sélectives

Les skieurs pourront être sélectionnés pour l'étape de Coupe du monde de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

a. Epreuves internationales sélectives

- Coupe du monde Sprint à Bormio (Italie) le 9 janvier 2027
- Coupe du monde Relai mixte à Bormio (Italie) le 10 janvier 2027
- Coupe du monde Sprint à Arinsal (Andorre) le 23 janvier 2027

b. Epreuve nationale sélective

- Championnat de France Sprint à La Toussuire le 5 décembre 2026
- Championnat de France Relai mixte à Chamonix le 12 décembre 2026

3. Les critères de sélections

a. Epreuves internationales sélectives

Les skieurs ayant terminé dans les 12 premiers (hommes et femmes) sur une des épreuves de sélection Sprint seront sélectionnés.

De plus, pour chaque catégorie, après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima des épreuves sélectives correspondantes :

- Terminer dans les 16 premiers (hommes et femmes).

Pour le Relai mixte, les chronos individuels hommes et femmes pourront être pris en compte pour la sélection.

b. Epreuve nationale sélective

Le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima de l'épreuve sélective correspondante :

- 3 premiers (hommes et femmes) des championnats de France Sprint et à moins de 10% du temps de la première pour les femmes et à moins de 5% du temps du premier pour les hommes (la meilleure manche sera prise en compte).

Pour le Relai mixte, les chronos individuels hommes et femmes pourront être pris en compte pour la sélection.

4. Les épreuves de la 4ème étape de la Coupe du monde (Boi Taüll, Espagne)

- Sprint
- Relai mixte

Pour la composition des équipes de Relai mixte, le DTN s'appuiera sur les résultats 2026 et 2027, sur l'état de forme du moment, le comportement au sein du groupe, la motivation.

5. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France Senior

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.

H. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France Senior de ski-alpinisme pour la 5ème étape de Coupe du monde (Val Martello, Italie)

1. Athlètes pré-sélectionnés

Les skieurs ayant terminé dans les 12 premiers d'une épreuve Sprint ou Individuelle de la Coupe du monde 2026 et les skieurs ayant terminé dans les 3 premiers des Championnats du monde LDT 2026 seront sélectionnés (voir liste en annexe) à condition que leur niveau de forme sur la saison en cours soit validé par le DTN après avis de la commission de sélection.

2. Epreuves sélectives

Les skieurs pourront être sélectionnés pour l'étape de Coupe du monde de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

a. Epreuves internationales sélectives :

- Coupe du monde Sprint à Bormio (Italie) le 9 janvier 2027
- Coupe du monde Individuelle à Courchevel (France) le 16 janvier 2027
- Coupe du monde Sprint à Arinsal (Andorre) le 23 janvier 2027
- Coupe du monde Sprint à Boi-Taüll (Espagne) le 30 janvier 2027

b. Epreuve nationale sélective

- Championnat de France Individuel à Montgenèvre le 7 février 2027

3. Les critères de sélections

a. Epreuves internationales sélectives

Les skieurs ayant terminé dans les 12 premiers (hommes et femmes) sur une des épreuves de sélection et, sur une épreuve individuelle, à moins de 10% du temps du/de la vainqueur(e) de la catégorie seront sélectionnés.

De plus, pour chaque catégorie et chaque épreuve, après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima des épreuves sélectives correspondantes :

- Terminer dans les 16 premiers (hommes et femmes) et, pour l'Individuelle, à moins de 10% du temps du/de la vainqueur(e) de la catégorie.

b. Epreuve nationale sélective

Les skieurs ayant terminé dans le 3 premiers (hommes et femmes) du championnat de France individuel seront sélectionnés.

De plus, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima de l'épreuve sélective correspondante :

- 6 premiers (hommes et femmes) des championnats de France individuels et à moins de 10% du temps de la première pour les femmes et à moins de 5% du temps du premier pour les hommes.

4. Les épreuves de la 5ème étape de la Coupe du monde (Val Martello, Italie)

- Sprint
- Individuelle

Chaque skieur est sélectionné dans la discipline dans laquelle il a réalisé les critères ci-dessus, cependant le DTN peut décider de sélectionner tous les athlètes pour la seconde épreuve.

5. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France Senior

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.

I. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France Senior de ski-alpinisme pour la 6ème étape de Coupe du monde (Grindelwald, Suisse)

1. Athlètes pré-sélectionnés

Les skieurs ayant terminé dans les 8 premiers d'une épreuve Individuelle ou Vertical Race de la Coupe du monde 2026 seront sélectionnés (voir liste en annexe) à condition que leur niveau de forme sur la saison en cours soit validé par le DTN après avis de la commission de sélection.

2 Epreuves sélectives

Les skieurs pourront être sélectionnés pour l'étape de Coupe du monde de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

a. Epreuves internationales sélectives :

- Coupe du monde Vertical Race à Courchevel (France) le 14 janvier 2027
- Coupe du monde Individuelle à Courchevel (France) le 16 janvier 2027
- Coupe du monde Vertical Race à Arinsal (Andorre) le 24 janvier 2027
- Coupe du monde Individuelle à Val Martello (Italie) le 21 février 2027
- Championnat du monde Individuelle à Shahdag (Azerbaidjan) le 17 mars 2027
- Championnat du monde Vertical Race à Shahdag (Azerbaidjan) le 18 mars 2027

b. Epreuves nationales sélectives

- Championnat de France Individuel à Montgenèvre le 7 février 2027
- Chrono Vertical Race Courchevel entre le 16 décembre 2026 et le 10 mars 2027

3. Les critères de sélections

a. Epreuves internationales sélectives

Les skieurs ayant terminé dans les 12 premiers (hommes et femmes) sur une des épreuves de sélection et à moins de 10% du temps du/de la vainqueur(e) de la catégorie seront sélectionnés.

b. Epreuves nationales sélectives

Les skieurs ayant terminé premiers (hommes et femmes) du championnat de France Individuel seront sélectionnés.

De plus, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima de l'épreuve sélective correspondante :

- Terminer dans les 3 premiers (hommes et femmes) des championnats de France individuels et à moins de 10% du temps de la première pour les femmes et à moins de 5% du temps du premier pour les hommes.
- Réaliser un chrono inférieur ou égal à 22 minutes pour les hommes et 26 minutes et 30 secondes pour les femmes sur une des VR organisées à Courchevel (sur le parcours classique)

4. Les épreuves de la 6ème étape de la Coupe du monde (Grindelwald, Suisse)

- Vertical Race
- Individuelle

Chaque skieur est sélectionné pour les deux épreuves.

5. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France Senior

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.

J. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France Senior de ski-alpinisme pour la 7ème étape de Coupe du monde (Villars, Suisse)

1. Athlètes pré-sélectionnés

Les skieurs ayant terminé dans les 3 premiers (hommes et femmes) d'une épreuve Sprint, Vertical Race ou Individuelle de la Coupe du monde 2026 seront sélectionnés dans l'épreuve correspondante (voir liste en annexe) à condition que leur niveau de forme sur la saison en cours soit validé par le DTN après avis de la commission de sélection.

2. Epreuves sélectives

Les skieurs pourront être sélectionnés pour l'étape de Coupe du monde de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

- Coupe du monde Sprint à Bormio (Italie) le 9 janvier 2027
- Coupe du monde Relai mixte à Bormio (Italie) le 10 janvier 2027
- Coupe du monde Vertical Race à Courchevel (France) le 14 janvier 2027
- Coupe du monde Individuelle à Courchevel (France) le 16 janvier 2027
- Coupe du monde Sprint à Arinsal (Andorre) le 23 janvier 2027
- Coupe du monde Vertical Race à Arinsal (Andorre) le 24 janvier 2027
- Coupe du monde Sprint à Boi-Taüll (Espagne) le 30 janvier 2027
- Coupe du monde Relai mixte à Boi-Taüll (Espagne) le 31 janvier 2027
- Coupe du monde Sprint à Val Martello (Italie) le 20 février 2027
- Coupe du monde Individuelle à Val Martello (Italie) le 21 février 2027
- Championnat du monde Sprint à Shahdag (Azerbaidjan) le 12 mars 2027
- Championnat du monde Relai mixte à Shahdag (Azerbaidjan) le 13 mars 2027
- Championnat du monde Individuelle à Shahdag (Azerbaidjan) le 17 mars 2027
- Championnat du monde Vertical Race à Shahdag (Azerbaidjan) le 18 mars 2027
- Coupe du monde Vertical Race à Grindelwald (Suisse) le 23 mars 2027
- Coupe du monde Individuelle à Grindelwald (Suisse) le 25 mars 2027

3. Les critères de sélections

Les skieurs ayant terminé dans les 3 premiers (hommes et femmes) sur une des épreuves de sélection seront sélectionnés.

De plus, pour chaque catégorie et chaque épreuve, après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima des épreuves sélectives correspondantes :

- Terminer dans les 8 premiers (hommes et femmes) et, pour les épreuves Individuelles et Vertical Race, à moins de 10% du temps du/de la vainqueur(e) de la catégorie.

4. Les épreuves de la 7ème étape de la Coupe du monde (Villars, Suisse)

- Vertical Race
- Individuelle
- Sprint
- Relai mixte

Chaque skieur est sélectionné dans la discipline dans laquelle il a réalisé les critères ci-dessus.

5. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France Senior

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.

Modalités de sélection en équipe de France « réserve » pour la participation à une étape de Coupe du monde de la saison 2026-2027

1. Participation aux étapes de Bormio, Courchevel, Arinsal, Boi Taüll, Val Martello et Grindelwald

Un skieur pourra être proposé à la sélection en équipe de France réserve pour participer à une ou plusieurs de ces 6 étapes de Coupe du monde, à condition d'avoir terminé dans les 15 premiers hommes ou femmes d'une épreuve de la Coupe du monde 2026 ou 2027, suite à une validation par le DTN après avis de la commission de sélection.

Un skieur pourra aussi être proposé à la sélection en équipe de France réserve pour participer à une de ces 6 étapes de Coupe du monde, à condition d'avoir réalisé, dans l'épreuve concernée, la performance suivante sur un des championnats de France : terminer dans les 8 premiers (hommes et femmes) et à moins de 10% pour les hommes et 15% pour les femmes du temps du vainqueur de sa catégorie**,** suite à une validation par le DTN après avis de la commission de sélection.

Si un skieur a été victime d'une casse matérielle durant une épreuve de sélection et s'il ne réalise pas les critères et minima indiqués ci-dessus, le DTN peut décider de le sélectionner. Dans ce cas, il s'appuiera sur les critères suivants : son état de forme et ses résultats durant la saison précédente.

La participation aux épreuves sélectives est obligatoire pour être sélectionnable dans l'épreuve correspondante. Cependant, si un skieur est absent à l'épreuve sélective pour raison médicale ou en cas de force majeure dûment justifié, le DTN peut décider de le sélectionner. Dans ce cas, il s'appuiera sur les critères suivants : son état de forme sur la saison en dehors de la période affectée par le problème médical ou le cas de force majeure et ses résultats durant la saison précédente.
La justification doit parvenir au DTN de la fédération dans les plus brefs délais et en tout état de cause avant la date de publication de la sélection indiquée plus haut.

2. Formalités d'inscription

En cas de sélection confirmée, le skieur fera la demande d'une licence I.S.M.F auprès de la FFME au plus tard 10 jours avant l'épreuve.
Le référent de la FFME pour la demande de licences I.S.M.F est Patrick RASSAT : p.rassat@ffme.fr.
Une fois ces documents acquis, l'inscription devra être faite par la FFME (voir avec l'entraineur national Patrick RASSAT).

3. Tenue

Chaque skieur participant à une étape de Coupe du monde portera une combinaison avec les couleurs de l'équipe de France (informations auprès de l'entraîneur national : Patrick RASSAT).

Athlètes pré-sélectionnés
Pour les Championnats du monde
11 au 18 mars 2027
Shahdag (Azerbaidjan)

Séniors femmes :

- Pour l'épreuve de sprint :
Emily HARROP (1ère coupe du monde 2026)
Margot RAVINEL (1ère coupe du monde 2026)

- Pour l'épreuve individuelle :
Axelle GACHET-MOLLARET (1ère coupe du monde 2026)

- Pour l'épreuve Vertical Race:
Axelle GACHET-MOLLARET (1ère coupe du monde 2026)

Séniors hommes :

- Pour l'épreuve Sprint :
Thibault ANSELMET (1er coupe du monde 2026)

Athlètes pré-sélectionnés
Pour la 1ère étape de Coupe du monde
8-10 janvier 2027
Bormio (Italie)

Séniors femmes :

- Léna BONNEL (7e coupe du monde Sprint 2026)
- Emily HARROP (1ère coupe du monde Sprint 2026)
- Célia PERILLAT-PESSEY (4e coupe du monde Sprint 2026)
- Margot RAVINEL (1ère coupe du monde Sprint 2026)

Séniors hommes :

- Jérémy ANSELMET (8e coupe du monde Sprint 2026)
- Thibault ANSELMET (1er coupe du monde Sprint 2026)
- Bazil DUCOURET (9e coupe du monde Sprint 2026)
- Robin GALINDO (4e coupe du monde Sprint 2026)
- Pablo GINER (6e coupe du monde Sprint 2026)

Athlètes pré-sélectionnés
Pour la 2e étape de la Coupe du monde
13-16 janvier 2027
Courchevel (France)

Séniors femmes :

- Lorna BONNEL (9e coupe du monde Indiv. 2026)
- Candice FERTIN (5e coupe du monde VR 2026)
- Axelle GACHET-MOLLARET (1ère coupe du monde Indiv. et VR 2026)
- Lucille GERMAIN (9e coupe du monde VR 2026)
- Perrine GINDRE (11e coupe du monde VR et 12e coupe du monde Indiv. 2026)
- Emily HARROP (2e coupe du monde Indiv. et VR 2026)
- Célia PERILLAT-PESSEY (6e coupe du monde VR et 7e coupe du monde Indiv. 2026)
- Margot RAVINEL (4e coupe du monde VR et 5e coupe du monde Indiv. 2026)

Séniors hommes :

- Thibault ANSELMET (4e coupe du monde Indiv. et 11e coupe du monde VR 2026)
- Simon BELLABOUVIER (4e coupe du monde Indiv. et 16e coupe du monde VR 2026)
- William BON MARDION (2e coupe du monde Indiv. 2026)
- Rémi CANTAN (12e coupe du monde Indiv. 2026)
- Anselme DAMEVIN (2e coupe du monde VR 2026)
- Samuel EQUY (4e coupe du monde VR 2026)
- Xavier GACHET (3e coupe du monde Indiv. et 11e coupe du monde VR 2026)
- Paul JAY (7e coupe du monde VR 2026)
- Jules RAYBAUD (11e coupe du monde Indiv. 2026)
- Eliott ROBIN-SAJE (11e coupe du monde VR 2026)

Athlètes pré-sélectionnés
Pour la 3e étape de la Coupe du monde
22-24 janvier 2027
Arinsal (Andorre)

Séniors femmes :

- Léna BONNEL (7e coupe du monde Sprint 2026)
- Candice FERTIN (5e coupe du monde VR 2026)
- Axelle GACHET-MOLLARET (1ère coupe du monde VR 2026)
- Lucille GERMAIN (9e coupe du monde VR 2026)
- Perrine GINDRE (11e coupe du monde VR 2026)
- Emily HARROP (1ère coupe du monde Sprint 2026 et 2e coupe du monde VR 2026)
- Célia PERILLAT-PESSEY (4e coupe du monde Sprint et 6e coupe du monde VR 2026)
- Margot RAVINEL (1ère coupe du monde Sprint et 4e coupe du monde VR 2026)

Séniors hommes :

- Jérémy ANSELMET (8e coupe du monde Sprint 2026)
- Thibault ANSELMET (1er coupe du monde Sprint et 11e coupe du monde VR 2026)
- Anselme DAMEVIN (2e coupe du monde VR 2026)
- Bazil DUCOURET (9e coupe du monde Sprint 2026)
- Samuel EQUY (4e coupe du monde VR 2026)
- Xavier GACHET (11e coupe du monde VR 2026)
- Robin GALINDO (4e coupe du monde Sprint 2026)
- Pablo GINER (6e coupe du monde Sprint 2026)
- Paul JAY (7e coupe du monde VR 2026)
- Eliott ROBIN-SAJE (11e coupe du monde VR 2026)

Athlètes pré-sélectionnés
Pour la 4e étape de la Coupe du monde
29-31 janvier 2027
Boi Taüll (Espagne)

Séniors femmes :

- Léna BONNEL (7e coupe du monde Sprint 2026)
- Emily HARROP (1ère coupe du monde Sprint 2026)
- Célia PERILLAT-PESSEY (4e coupe du monde Sprint 2026)
- Margot RAVINEL (1ère coupe du monde Sprint 2026)

Séniors hommes :

- Jérémy ANSELMET (8e coupe du monde Sprint 2026)
- Thibault ANSELMET (1er coupe du monde Sprint 2026)
- Bazil DUCOURET (9e coupe du monde Sprint 2026)
- Robin GALINDO (4e coupe du monde Sprint 2026)
- Pablo GINER (6e coupe du monde Sprint 2026)

Athlètes pré-sélectionnés
Pour la 5e étape de la Coupe du monde
19-21 février 2027
Val Martello (Italie)

Séniors femmes :

- Léna BONNEL (7e coupe du monde Sprint 2026)
- Lorna BONNEL (9e coupe du monde Indiv. 2026)
- Axelle GACHET-MOLLARET (1ère coupe du monde Indiv. 2026)
- Perrine GINDRE (12e coupe du monde Indiv. 2026)
- Emily HARROP (1ère coupe du monde Sprint 2026 et 2e coupe du monde Indiv. 2026)
- Célia PERILLAT-PESSEY (4e coupe du monde Sprint et 7e coupe du monde Indiv. 2026)
- Margot RAVINEL (1ère coupe du monde Sprint et 5e coupe du monde Indiv. 2026)

Séniors hommes :

- Jérémy ANSELMET (8e coupe du monde Sprint 2026)
- Thibault ANSELMET (1er coupe du monde Sprint et 4e coupe du monde Indiv. 2026)
- Simon BELLABOUVIER (4e coupe du monde Indiv. 2026)
- William BON MARDION (2e coupe du monde Indiv. 2026)
- Rémi CANTAN (12e coupe du monde Indiv. 2026)
- Anselme DAMEVIN (2e chpt monde LDT 2026)
- Bazil DUCOURET (9e coupe du monde Sprint 2026)
- Samuel EQUY (2e chpt monde LDT 2026)
- Xavier GACHET (3e coupe du monde Indiv. 2026)
- Robin GALINDO (4e coupe du monde Sprint 2026)
- Pablo GINER (6e coupe du monde Sprint 2026)
- Jules RAYBAUD (11e coupe du monde Indiv. 2026)

Athlètes pré-sélectionnés
Pour la 6e étape de la Coupe du monde
22-25 mars 2027
Grindelwald (Suisse)

Séniors femmes :

- Candice FERTIN (5e coupe du monde VR 2026)
- Axelle GACHET-MOLLARET (1ère coupe du monde Indiv. et VR 2026)
- Emily HARROP (2e coupe du monde Indiv. et VR 2026)
- Célia PERILLAT-PESSEY (6e coupe du monde VR et 7e coupe du monde Indiv. 2026)
- Margot RAVINEL (4e coupe du monde VR et 5e coupe du monde Indiv. 2026)

Séniors hommes :

- Thibault ANSELMET (4e coupe du monde Indiv. 2026)
- Simon BELLABOUVIER (4e coupe du monde Indiv. 2026)
- William BON MARDION (2e coupe du monde Indiv. 2026)
- Anselme DAMEVIN (2e coupe du monde VR 2026)
- Samuel EQUY (4e coupe du monde VR 2026)
- Xavier GACHET (3e coupe du monde Indiv. 2026)
- Paul JAY (7e coupe du monde VR 2026)

Athlètes pré-sélectionnés
Pour la 7e étape de la Coupe du monde
30 mars-4 avril 2027
Villars (Suisse)

Séniors femmes :

- Axelle GACHET-MOLLARET (1ère coupe du monde Indiv. et VR 2026)
- Emily HARROP (1ère coupe du monde Sprint, 2e coupe du monde Indiv. et VR 2026)
- Margot RAVINEL (1ère coupe du monde Sprint 2026)

Séniors hommes :

- Thibault ANSELMET (1er coupe du monde Sprint 2026)
- William BON MARDION (2e coupe du monde Indiv. 2026)
- Anselme DAMEVIN (2e coupe du monde VR 2026)
- Xavier GACHET (3e coupe du monde Indiv. 2026)

Extraits du Règlement intérieur de la FFME :

« ARTICLE 19 – SELECTIONS INTERNATIONALES

Les règles de sélection pour l'ensemble des équipes de France sont arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition du directeur technique national.

Elles sont fondées sur des critères liés aux résultats sportifs mais également sur des considérations relatives à l'intérêt général de la FFME et des équipes de France, telles que par exemple les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme, l'état de forme du moment, le comportement au sein d'un groupe et la motivation.

Elles respectent les prescriptions en la matière de la réglementation internationale (quotas, etc.). En cas de divergences entre les règles internationales et les règles arrêtées par la FFME, les règles internationales ont prééminence.

La responsabilité de procéder aux sélections nominatives incombe au directeur technique national. Il peut déléguer cette mission.

Tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu d'honorer sa sélection, sauf raisons médicales. En pareille circonstance, l'intéressé doit faire parvenir en temps utile un certificat médical au responsable de l'équipe de France concernée. Il peut être procédé, à la demande de la fédération, à un examen de contrôle par un médecin désigné par elle.

Pour des raisons d'équité sportive vis-à-vis de l'ensemble des sélectionnables en équipe de France, de préparation optimale des échéances et de logistique, tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu de confirmer expressément au directeur technique national ou à son délégué, le fait qu'il accepte ladite sélection dans le délai fixé par le directeur technique national ou son délégué. En l'absence de réponse dans le délai fixé, l'intéressé sera considéré, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, comme refusant d'honorer sa sélection.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le refus d'honorer une sélection en l'absence de raisons médicales ou le fait de ne pas confirmer l'acceptation d'une sélection dans le délai fixé rend, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, l'intéressé non-sélectionnable en équipe de France pour les deux épreuves suivant celle pour laquelle il avait été sélectionné.

A l'occasion des sélections nationales, les licenciés sélectionnés sont considérés comme étant en mission fédérale. A ce titre, ils se doivent de respecter les dispositions des articles 21 et 22, en particulier celles relatives aux obligations des licenciés en mission fédérale, notamment s'agissant du port intégral de la tenue officielle lors de toutes les phases de la compétition, de l'échauffement jusqu'à la cérémonie protocolaire.

ARTICLE 20 – SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Les sportifs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que ceux inscrits dans le projet de performance fédéral bénéficient d'une surveillance médicale particulière dans les conditions prévues par le règlement médical de la FFME.

Ils sont tenus de se prêter à l'ensemble des examens et contrôles prévus par ledit règlement et en particulier, pour ceux qui y sont soumis, au suivi médical longitudinal.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le non-respect des dispositions du présent article rend l'intéressé :

- non sélectionnable en équipe nationale, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la personne responsable des sélections internationales ;
- non éligible à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs espoirs.

ARTICLE 21 – IMAGE DES SPORTIFS ET DE LA FEDERATION

L'exploitation des droits visés au présent article se fait dans le respect des règlements de la FFME et des fédérations internationales auxquelles elle est, le cas échéant, affiliée.

La fédération est seule propriétaire de l'image de la FFME et de celle des équipes de France qu'elle peut exploiter.

Les sportifs licenciés sont seuls propriétaires de leur image individuelle qu'ils peuvent exploiter.

Si la FFME entend exploiter l'image individuelle d'un sportif licencié, elle doit au préalable obtenir son accord. Elle peut toutefois librement utiliser l'image des sportifs participant aux compétitions ou manifestations qu'elle organise, à des fins strictement promotionnelles, sur ses supports de communication (bulletin officiel, site Internet, …) et à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en tant que membre d'une équipe de France, il doit au préalable obtenir l'accord de la FFME.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en dehors de tout cadre fédéral, il doit s'assurer au préalable qu'il en a la possibilité juridique. S'il le souhaite, il peut soumettre à la FFME des projets de convention de partenariat pour expertise.

La fédération peut conclure avec les sportifs licenciés des conventions en vue de mettre en oeuvre, de façon harmonieuse et dans le respect des droits de chacun, les dispositions du présent article. Le cas échéant, cette convention tient compte des prescriptions du code du sport en matière de conventionnement entre la fédération et les sportifs de haut niveau.

ARTICLE 22 – MISSIONS FEDERALES

Toutes les personnes en mission fédérale (représentation au sein des instances nationales ou internationales du sport, sélections internationales, etc.) se conforment aux prescriptions du présent article.

Elles n'agissent que dans le cadre de la mission qui leur est confiée.
Elles ont un comportement digne et décent, respectueux des intérêts et de l'image de la FFME. Elles se conforment aux directives du responsable fédéral en charge de la délégation.
Elles portent la tenue et les équipements officiels de la FFME, sans y porter atteinte d'aucune manière.

En cas de manquement caractérisé à ces obligations le responsable fédéral en charge de la délégation peut, sans préjudice d'éventuelles poursuites disciplinaires ultérieures, prendre toute mesure utile propre à faire cesser le trouble causé. Ces mesures peuvent aller jusqu'au retrait immédiat de l'intéressé de la délégation fédérale. »